



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Mars 2010

Date de la convocation 17 Mars 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SÉGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIÈRES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme CAER Michèle à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.SÉGURA René, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis.</p>		

Objet : Boulangerie de Péret – Approbation d'un contrat de location avec Monsieur Fabrice JOBIN

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre du démarrage de son activité, Monsieur Fabrice JOBIN, artisan boulanger, a fait part de son souhait de pouvoir prendre à bail à compter du 1^{er} Mai 2010, le local situé rue Anatole France à Péret, d'une surface de 53 m².

Il est proposé au conseil d'approuver ce contrat de location selon les dispositions suivantes :

- Désignation du bien : Immeuble situé rue Anatole France et cadastré section n°986 sur la commune de Péret, se composant d'un local de 53 m² aménagé en un atelier de fabrication de pain, de viennoiserie et de pâtisserie, comprenant notamment un four à bois bâti de 14 m² au sol en parfait état de marche ainsi qu'un local de vente et d'un local de 77 m² à usage d'habitation.
- Durée du contrat : consenti et accepté pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2010.
- Loyer : Le montant du loyer s'élève à la somme de 1 000 euros, répartis comme suit :

- Pour la partie rez de chaussée le loyer mensuel sera de 650.00 € (T.V.A non récupérable) payable d'avance. Toutefois dans un souci de soutien au démarrage de l'entreprise, le locataire bénéficiera du local à titre gratuit du 1^{er} mai 2010 au 31 mai 2010. Le loyer sera de 450.00 Euros du 1^{er} juin 2010 au 31 Mai 2012, et de 650 € du 1^{er} juin 2012 au 30 avril 2013.
- Pour le 1^{er} et 2^{ème} étage à usage d'habitation le loyer mensuel sera de 350 euros à compter du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2013.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contrat de location de l'immeuble situé rue Anatole France et cadastré section n°986 sur la commune de Péret, se composant d'un local de 53 m² aménagé en un atelier de fabrication de pain, de viennoiserie et de pâtisserie, comprenant notamment un four à bois bâti de 14 m² au sol en parfait état de marche ainsi qu'un local de vente et d'un local de 77 m² à usage d'habitation, avec Monsieur Fabrice JOBIN selon les dispositions suivantes :

- Pour la partie rez de chaussée le loyer mensuel sera de 650.00 € (T.V.A non récupérable) payable d'avance. Toutefois dans un souci de soutien au démarrage de l'entreprise, le locataire bénéficiera du local à titre gratuit du 1^{er} mai 2010 au 31 mai 2010. Le loyer sera de 450.00 Euros du 1^{er} juin 2010 au 31 Mai 2012, et de 650 € du 1^{er} juin 2012 au 30 avril 2013.
- Pour le 1^{er} et 2^{ème} étage à usage d'habitation le loyer mensuel sera de 350 euros à compter du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2013.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.